

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 22

pouvoirs : 6

OBJET :

**PERSONNEL
MUNICIPAL – MISE À
JOUR DU TABLEAU
DES EMPLOIS SUITE
À AVANCEMENTS DE
GRADE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2024-69

L'an deux mil vingt-quatre,
le : **Lundi 16 décembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2024.

PRÉSENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly
VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, M. Pascal
SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Serge
DELAVALLEE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL,
Mme Lucie CLOUARD, M. Gérard LATINIER, M. Michel CAILLOT et
Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GUEUGNON, Mme Marie-José MARTIN qui a donné pouvoir
à Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui
a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Charlene RENARD
qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Cédric
COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU,
Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à Mme Sylvie
CHAUVEL-TRÉPIER et M. Stéphane CLOUET.

Madame Lucie CLOUARD a été nommée Secrétaire de Séance.

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la
fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou
établissement sont créés par l'organe délibérant de la
collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des
nécessités du service, de fixer l'effectif des emplois nécessaires
au fonctionnement des services et de modifier le tableau des
emplois, afin de permettre des avancements de grade.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la
création des emplois correspondant au grade d'avancement au
tableau des effectifs.

Suite aux entretiens d'évaluation, plusieurs agents de la
collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade
puisque'ils répondent aux critères d'ancienneté et d'expériences
professionnelles.

Le tableau actuel des effectifs ne permet pas la nomination des intéressés au grade supérieur et il est donc nécessaire de créer les postes suivants :

Filière administrative :

- création de 4 postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe ;

Filière technique :

- création de 4 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe ;

Filière culturelle :

- création de 2 postes d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ***APPROUVE la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2025 ;***
- ***DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE